

6^e
ÉDITION

CONCOURS

Prendre de l'élan

POÉSIE 2024

Règlement

ARTICLE 1 : LE SUJET

Dans le cadre de la programmation des musées départementaux, le Département du Tarn, en partenariat avec l'association ARPO (Animations, Revues, Rencontres en poésie) organise un concours de poésie en français et occitan.

Le sujet de ce concours est « Prendre de l'élan » et s'inscrit dans la thématique culturelle départementale 2024 « Mouvements : quand sport et culture font équipe ».

Les participants peuvent user de toute forme d'expression écrite (vers, prose, fragments, collages, calligrammes, etc.). Lors de l'envoi, le poème devra être dactylographié sur une page A4 et ne devra pas excéder 400 mots.

ARTICLE 2 : LE PRIX MAURICE DE GUERIN / LO PRÈMI MAURICE DE GUERIN

Gratuit, le concours de poésie est ouvert aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Chaque participant devra impérativement préciser la ou les catégories pour lesquelles il concourt et enverra au maximum un texte par catégorie.

Ci-après, le récapitulatif des différentes catégories :

ŒUVRES EN LANGUE FRANÇAISE		ŒUVRES EN LANGUE OCCITANE	
ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES	ŒUVRES INDIVIDUELLES	ŒUVRES COLLECTIVES
Catégorie Enfants (moins de 12 ans)			
Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)	Catégorie Adolescents (12-17ans)
Catégorie Adultes (18 ans et plus)			

ARTICLE 3 : L'ENVOI

Les poètes sont invités à adresser leur production **au plus tard le dimanche 31 mars 2024** par courriel à musees.departementaux@tarn.fr

Chaque participant fera clairement figurer sur une page indépendante du poème :

- Son nom et prénom.
- Son adresse postale, son courriel et son numéro de téléphone.
- Son âge et la ou les catégories dans lesquelles il concourt.

Chaque participant, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Tout poème ne présentant pas de coordonnées sera disqualifié.

ARTICLE 4 : LA REMISE DES PRIX

Les délibérations du jury se tiendront dans le courant du mois d'avril et les textes retenus par ces derniers seront annoncés au début du mois de mai. Les membres du jury en langue française et en langue occitane sont constitués d'agents de la collectivité départementale, de représentants de l'Education Nationale, de membres d'associations culturelles et de professionnels du monde du Livre.

La remise des prix du concours 2024 se tiendra le samedi 1^{er} juin au Château-Musée du Cayla lors d'une journée placée sous le signe de la poésie.

Les lauréats – quatre maximum dans chaque catégorie – recevront un prix (livres, papeterie, entrées au musée, etc.) et ils verront leur production, avec leur accord, publiée par la maison d'édition tarnaise Les Ecrits 9.

La participation au concours de poésie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à musees.departementaux@tarn.fr



WWW.TARN.FR



Château-musée du Cayla
81140 Andillac
Tél. : 05 63 33 01 68
<http://musee-cayla.tarn.fr>



museestarn 
TarnMuseesDepartementaux 